

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 15 MARS 2022

Présents : Hervé MEDINA, Nathalie SAGE, Jean-Marc CHAUVIN, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Jacques AUBERT, Rémy PARRIER, Carine FROMENT, Frédéric NIEDDU, Pascale LEGER, Blandine FONTAINE, Franck CARRU, Jérôme CHALAMET, Elisabeth GUYOT.

Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents : Sandrine LABAUME procuration à Rémy PARRIER, Stéphanie JOUVE procuration à Nathalie SAGE, Hélène CHAFFOIS procuration à Jean-Marc CHAUVIN, Philippe PRINCET procuration à Blandine FONTAINE.

Secrétaire de séance : Jérôme CHALAMET

Ouverture de la séance à 20 h

Monsieur le Maire évoque la guerre en Ukraine et la situation dramatique des réfugiés. Plusieurs ukrainiens sont déjà hébergés sur la commune et d'autres arriveront bientôt. Les suziens sont remerciés pour leur générosité lors des appels aux dons et leur accueil.

Une minute de silence est respectée en hommage aux victimes de ce conflit.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 8 FEVRIER 2022**

Le compte-rendu de la réunion du 8 février 2022 est approuvé.

### **FINANCES LOCALES**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION – REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT SUR LA STATION D'ÉPURATION**

La société SUEZ délégataire du service d'assainissement de la commune de Suze la Rousse a informé la commune de la nécessité de remplacer le dégrilleur de la station d'épuration des Panelles afin de le dimensionner pour pouvoir traiter les eaux usées supplémentaires en provenance de la commune de Rochebude.

Le devis présenté pour ces travaux s'élève à 59 081 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Drôme pour obtenir une subvention afin de financer ces travaux.

Approuvé à l'unanimité.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA SÉCURISATION DU VILLAGE**

La commission Voirie a travaillé sur un projet global de sécurisation du village. Il en ressort le besoin de travaux et équipements prioritaires dont la liste suit :

- Création et sécurisation de la contre-allée desservant le nouveau centre de secours et d'incendie : 30 353 € HT
- Installations de 3 radars pédagogiques aux entrées d'agglomération : 10 610 € HT
- Installation de 2 coussins berlinois – Traverse du Figuier : 2 411 € HT
- Création d'un passage pour Personnes à Mobilité Réduite – Chemin des Paluds : 1 800 € HT
- Potelets métalliques de protection voirie – 975 € HT
- Installation de 2 panneaux de pré-signalisation pour ralentisseurs : 560 € HT
- Signalisation horizontale places de parking – Traverse du Figuier : 650 € HT

Soi un projet au coût total estimé à 47 359 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour obtenir une subvention.

Approuvé à l'unanimité.

## **RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE EXTÉRIEUR AU POSTE MAILLOT**

Dans le cadre d'un permis de construire, des travaux de raccordement électrique sont nécessaires afin d'alimenter le bâtiment concerné. La part communale s'élève à 3 381 € et sera remboursée par le propriétaire concerné.

Approuvé à l'unanimité.

## **TARIF DES EMPLACEMENTS DE LA FÊTE FORAINE**

Il convient de déterminer les tarifs appliqués aux commerçants installés sur les fêtes foraines de la commune.

Comme le veut la réglementation, l'Union Intersyndicale des Entreprises Foraines de France a été consultée.

Les tarifs suivants sont proposés après avis favorable de l'UIEFF :

<b>TYPE D'ENTREPRISE</b>	<b>TARIF</b>
Grand manège (à partir de 50 m <sup>2</sup> )	60 €
Moyen manège et alimentation (entre 20 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup> )	45 €
Petit manège (inférieur à 20 m <sup>2</sup> )	30 €
Tirs, loteries, grues, pêche aux canards, jeux divers	15 €

Approuvé à l'unanimité.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GÉNÉRAL

Le compte administratif du budget principal se résume comme suit :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				307 050,46
Opérations de l'exercice	1 612 461,05	2 173 887,77	472 714,87	686 224,58
TOTAUX	1 612 461,05	2 173 887,77	472 714,87	993 275,04
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats de clôture		561 426,72 €		520 560,17 €

Il est approuvé à l'unanimité.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du budget assainissement se résume comme suit :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	1 274,52			14 597,23
Opérations de l'exercice	199 276,07	241 987,60	184 608,14	317 853,44
TOTAUX	200 550,59	241 987,60	184 608,14	332 450,67
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats de clôture		41 437,01 €		147 842,53 €

Il est approuvé à l'unanimité.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – BUDGET GÉNÉRAL

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 à la section d'investissement du budget 2022.

Accepté à l'unanimité.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2021 à la section de fonctionnement au budget 2022.

Accepté à l'unanimité.

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR**

Les comptes de gestion étant en accord avec les comptes administratifs votés précédemment, ils sont approuvés à l'unanimité.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **MODIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION DES PARCELLES CONSTITUANT LE JARDIN DES VIGNES**

Par un acte authentique du 21 décembre 1990, la commune de Suze la Rousse a mis à disposition du Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône de Suze la Rousse les parcelles cadastrées AR 263 – AR 267 – AR 269 pour une durée de 99 ans.

Après accord du Syndicat des Vignerons, la commune souhaite modifier cette mise à disposition afin d'aménager un espace de stationnement arboré dans la partie basse de cet espace baptisé le Jardin des Vignes.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose de résilier partiellement la mise à disposition pour une surface de 4 240 m<sup>2</sup> (partie basse) en signant un nouvel acte de mise à disposition.

Approuvé à l'unanimité.

### **ACHAT DES PARCELLES POUR LA NOUVELLE CASERNE DES POMPIERS**

Par délibération du conseil municipal en date du 16 février 2021, la commune s'est engagée à transférer en pleine propriété au Service Départemental d'Incendie et de Secours le terrain nécessaire à la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Suze la Rousse.

Par délibération du conseil municipal du 6 juillet 2021, la commune a validé le principe d'achat des parcelles nécessaires à la construction du nouveau centre d'incendie et de secours.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer l'acte de vente définitif pour les parcelles suivantes, achetées à 4€ le m<sup>2</sup> à la Cave Coopérative La Suzienne :

- BE 345 d'une contenance de 863 m<sup>2</sup>
- BE 346 d'une contenance de 73 m<sup>2</sup>
- BE 347 d'une contenance de 345 m<sup>2</sup>
- BE 351 d'une contenance de 523 m<sup>2</sup>
- BE 352 d'une contenance de 51 m<sup>2</sup>
- BE 353 d'une contenance de 2 135 m<sup>2</sup>
- BE 355 d'une contenance de 275 m<sup>2</sup>
- BE 358 d'une contenance de 615 m<sup>2</sup>

Approuvé à l'unanimité.

## **SERVITUDE DE PASSAGE POUR RÉSEAUX**

En complément de l'achat des parcelles mentionné ci-dessus et afin de faciliter le passage des réseaux nécessaires, la commune a sollicité la Société Cave Coopérative La Suzienne afin d'obtenir une servitude de passage sur la parcelle BE 354 afin d'alimenter la parcelle BE 353.

Le conseil d'administration de la Société Cave Coopérative La Suzienne a accepté cette servitude de passage.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer l'acte de constitution de servitude tel qu'il est expliqué ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

## **ACHAT D'UNE PARCELLE POUR UN AMÉNAGEMENT DE VOIRIE**

Par délibération du 16 février 2021, la commune avait validé une convention de participation pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels (PEPE) dans le cadre d'un permis de construire déposé par Monsieur David Charpentier.

Cette convention prévoyait l'achat de 50 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée BI 23 appartenant au GFA Dessis afin d'élargir l'entrée du Chemin des Grandes Granges qui dessert le Chemin de la Masure. Tous les frais générés par l'achat de cette parcelle seront remboursés à la commune par Monsieur Charpentier.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer l'acte de vente de cette parcelle.

Approuvé à l'unanimité.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ Depuis le 15 mars 2022, toutes les parcelles nécessaires à la construction du nouveau collège ont été achetées par la commune.
- ✓ Le 5 mars 2022, à l'initiative des sapeurs-pompiers de la caserne de Suze la Rousse, le Plan Communal de Sauvegarde a été déclenché pour un exercice incendie au château. 14 personnes « victimes » ont été gérées par la commune, 4 personnes « blessées » ont été gérées par les pompiers. La commune a également géré fictivement le repas de midi des 35 pompiers présents pour l'intervention. L'exercice s'est très bien déroulé. Il est rappelé aux élus qu'ils doivent impérativement se manifester quand ils sont sollicités par téléphone dans ce genre de contexte.
- ✓ Dans le cadre du jumelage avec la ville de Gouvy en Belgique, les gouvions nous rendront visite du 3 au 7 juin. Les suziens souhaitant proposer un hébergement peuvent se manifester en mairie.
- ✓ Monsieur le Maire donne lecture d'un mail provenant du président de l'association Les Volants Suziens concernant les subventions 2022. En raison de la crise sanitaire, l'association a reversé toutes les cotisations 2021 à l'association Cœur à Cœur et ne demandera pas de subvention en 2022 par solidarité avec les associations qui en auront besoin.

- ✓ Dans le cadre du contrat d'entretien du clocher de l'église Saint Bach, une usure importante a été détectée sur le battant de la grosse cloche. L'entreprise a établi un devis de remplacement qui s'élève à 3 300 € HT. Afin d'éviter une plus grande détérioration, le devis va être validé.
- ✓ Un résumé complet de l'état d'avancement du projet de la maison médicale pluriprofessionnelle (MSP) intercommunale est fait. Actuellement, 3 médecins, un pharmacien, et 2 infirmières travaillent déjà en collaboration sans partager de locaux. A terme, d'autres professionnels de santé rejoindront la MSP pour travailler ensemble et en réseau, qu'ils soient installés dans les locaux de la MSP ou qu'ils restent dans leurs locaux initiaux. La procédure administrative est en cours. La concertation a permis d'établir un besoin de 700 m<sup>2</sup> de locaux nouveaux qui seront situés à Bouchet. Ce projet s'autofinancera à terme avec 70% de subventions prévues et un emprunt couvert par des loyers raisonnables.
- ✓ L'association suzienne Les Cigales d'Ukraine qui a cessé son activité, a souhaité venir en aide aux réfugiés ukrainiens. L'association Footsalle Loisir a accepté de s'associer à ce projet pour être le support administratif. Une collecte de matériel et de dons financiers est organisée jusqu'au 23 mars 2022. Les dons seront acheminés par l'association à la frontière ukrainienne et ramènera des réfugiés.
- ✓ A noter :
  - mardi 22 mars à 18h30, réunion publique de présentation du futur collège
  - jeudi 24 mars à 18h, réunion publique de concertation préalable au Plan Local d'Urbanisme (PLU)
  - mardi 12 avril à 20h, vote du budget en conseil municipal